

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 17 octobre 2023

N° 2023-51	AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT RELATIF AU PROJET INTERFACES 2 (PINTES 2)
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 16 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Anne GROSPERRIN
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle		X		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence		X		Nicole SIBEUD
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Floyd NOVAK
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Date de convocation du Conseil : 11 octobre 2023

Secrétaire élu(e) : Pierre CHAMBON

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1. Contexte

Le champ captant de Crépieux-Charmy, principal captage pour l'alimentation en eau potable de la population de la Métropole de Lyon, représente un enjeu primordial. Garantir la protection et la pérennisation de la ressource en eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, nécessite de comprendre le fonctionnement de ce site dans son ensemble. Du fait de la complexité du champ captant et de la pluridisciplinarité mise en jeu (hydrogéologie, écologie, chimie, géophysique, sciences sociales...) une Plateforme Recherche a été créée en 2010 afin de structurer et suivre les projets de recherche. Cette Plateforme Recherche permet une forte collaboration entre chercheurs et opérationnels.

Suite aux précédents travaux réalisés au sein de cette Plateforme Recherche, et du fait de la forte interaction qui existe entre les eaux de surface (cours d'eau et bassins d'infiltration) et les eaux souterraines, il a été établi que deux axes de recherche majeurs sont à approfondir dès à présent : la quantification des échanges nappe-rivière et la capacité auto-épuratoire des interfaces impliquées dans les échanges nappe-rivière (berges) et dans les bassins d'infiltration (interface eau-sédiment).

Dans le cadre de la Plateforme de Recherche, Eau publique du Grand Lyon et EZUS LYON, Filiale de l'Université Claude Bernard Lyon 1 agissant en son nom et pour le compte du Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés LEHNA et de l'Institut des Sciences Analytiques (ISA), souhaite s'associer sur un nouveau Projet de recherche INTERfaceS 2 (PINTES 2) faisant suite au projet INTERfaceS 1 (2019-2023).

### 1.2. Objectifs

Le projet PINTES 2 a pour objectif de décrypter le rôle de l'interface eau/sédiment sollicitée lors de l'exploitation des bassins d'infiltration en identifiant les facteurs déterminants dans le piégeage, le devenir (transformation) et le transport de polluants dissous ou particuliers de la surface vers la nappe.

Il s'agit (i) d'évaluer si l'exploitation des bassins d'infiltration augmente la vulnérabilité des eaux souterraines vis-à-vis des certains polluants ; (ii) de décrypter les facteurs environnementaux agissant sur leur transfert vers la nappe. Il peut s'agir de facteurs intrinsèques aux supports d'infiltration comme la granulométrie, la teneur en matière organique, la densité des biofilms, la présence de faune ou de facteurs météorologiques comme la température ou, enfin, de facteurs hydrologiques comme la durée et la fréquence des cycles inondation/exondation/séchage des sédiments (fond du bassin).

Ce travail vise principalement l'étude de polluants émergents présents en trop faibles quantités pour être détectés au niveau des stations d'alerte (pesticides et pharmaceutiques) par des techniques d'échantillonnages traditionnelles et de polluants émergents particuliers (micro-plastiques) dont la présence n'a pas encore été quantifiée sur ce site.

## 2. PROGRAMME DE RECHERCHE

### 2.1. Axe 1 « Vulnérabilité des eaux souterraines »

Cet axe de recherche se décline selon deux actions :

- Action 1. Vulnérabilité du champ captant liée à l'exploitation des bassins d'infiltration vis-à-vis des pesticides, des pharmaceutiques, des additifs plastiques.
- Action 2. Vulnérabilité du champ captant liée à l'exploitation des bassins d'infiltration vis-à-vis des plastiques & Etude de la pertinence d'un marqueur chimique de leur présence.

## 2.2. Axe 2 « Efficacité du support d'infiltration »

Cet axe de recherche se décline selon deux actions :

- **Action 1.** Efficacité du support d'infiltration dans le piégeage des pesticides, pharmaceutiques et microplastiques.
- **Action 2.** Influence des caractéristiques sédimentaires ou des critères de gestion du site sur le piégeage des microplastiques dans le support d'infiltration.

## 3. MONTANT ET DUREE DU MARCHE

Le montant global du projet de recherche est établi à 1 135 025 € HT sur les quatre années du Projet. Il est cofinancé par Eau du Grand Lyon – la Régie et EZUS LYON selon la clé de répartition suivante :

	Euros H.T.	Contribution en %
Coût global du projet	1 135 025	100
Financement apporté par les laboratoires	652 875	58
Financement apporté par Eau publique du Grand Lyon	482 150	42

Le marché entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2027. L'échéancier du financement apporté par la Régie se répartit de la manière suivante :

- En 2024 : 140 000 € HT
- En 2025 : 140 000 € HT
- En 2026 : 140 000 € HT
- En 2027 : 62 150 € HT

## 4. MODE DE PASSATION

Du fait de la spécificité du projet, les prestations objet du marché relèvent des services relatifs à la recherche et développement au sens de l'article L.2512-2 du Code de la commande publique.

*Au sens de cet article « la recherche et développement regroupe l'ensemble des activités relevant de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et du développement expérimental, y compris la réalisation de démonstrateurs technologiques et à l'exception de la réalisation et de la qualification de prototypes de préproduction, de l'outillage et de l'ingénierie industrielle, de la conception industrielle et de la fabrication. »*

Compte tenu du fait que (i) les Parties cofinancent le Projet et que (ii) la propriété des résultats issus du Projet sera partagée entre elles, le Marché n'est pas soumis à l'obligation de mise en concurrence en vertu de l'article précité.

Compte tenu du montant pris en charge par Eau du Grand Lyon – la Régie, la signature de ce marché doit être autorisée par le Conseil d'administration.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales

**Vu** le Code de la Commande publique, et notamment son article L.2512-5-2

**CONSIDERANT** l'opportunité pour Eau du Grand Lyon – la Régie de contribuer financièrement au programme de recherche INTERfaceS 2

### DELIBERE,

**Article 1.** Approuve la participation d'Eau du Grand Lyon – la Régie au programme de recherche INTERfaceS 2 (PINTES 2),

**Article 2.** Approuve la passation d'un marché public de recherche et développement avec EZUS LYON et la contribution financière d'Eau du Grand Lyon – la Régie pour un montant de 482 150 € HT,

**Article 3.** Autorise le Directeur de la Régie à signer ledit marché.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

**La présidente du Conseil  
d'Administration,**



**Anne GROSERRIN**

**Le secrétaire de séance**



**Pierre CHAMBON**

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com)